

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

11 juillet 2012

SOMMAIRE

Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	83714	Riolux Invest S.A.	83753
Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	83714	Roadmap Investments S.à r.l.	83745
GHD International 2 S.à r.l.	83742	Robertson Finance & Co SPF S.A.	83753
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.	83759	RREP Luxembourg S.à r.l.	83753
Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l.	83760	RREP Luxembourg S.à r.l.	83754
HSBC Amanah Funds	83760	Sador Luxembourg S.A.	83755
Hunza Management S.à r.l.	83759	S.A. European Partners	83754
ID Technologies S.A.	83741	SALON Jean et Jeanne	83756
Imesart S.à r.l.	83747	Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l. ...	83747
Immo-Visions Sàrl	83754	Sapient Operations Luxembourg S. à r.l.	83756
Lamda Partners (Luxembourg) S.A.	83754	Sayuri Okasan S.à r.l.	83756
LX Alpha Phi S.C.A.	83728	SBR Holdings S.à r.l.	83756
Participh S.à r.l.	83750	SBR Property 1 S.à r.l.	83757
Pegaso Transport Sàrl	83755	SBR Property 2 S.à r.l.	83757
QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l.	83740	SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	83757
QIAGEN US Finance Holding (Luxem- bourg) S.à r.l.	83740	Séisme Emilia-Romagna asbl	83740
QPD Holdings S.à r.l.	83742	Self-Service Supermarket S.à r.l.	83757
Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l.	83738	SGBT Financial Markets S.à.r.l.	83758
Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	83739	SGBT Financial Markets S.à.r.l.	83758
Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l.	83739	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	83738
Rail Route Lux S.à r.l.	83745	Société des cadres EIS S.A.	83758
Rail Route Lux S.à r.l.	83745	Société Financière d'Octobre S.A., SPF	83759
Ramsbury Sàrl	83746	Socotra S.à r.l.	83755
Reagra	83750	SO-IN-Immo S.A.	83758
Real Estate Capital S.A.	83753	SO-IN-Immo S.A.	83759
RE Barrier Solutions S.à r.l.	83746	Swire Properties Capital Finance Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxem- bourg Branch	83755
Regus Enterprises	83742	Tarus Holding S.A.	83757
Regus International Services	83745	TreeTop Scolea SICAV	83746
Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à r.l.	83738	Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A. ...	83739

**Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.391.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of May.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed

THERE APPEARED:

Foresight Solar VCT Pic, a public limited company established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at E C A Court 24-26, South Park, Sevenoaks, Kent TN13 1DU and registered under number 07289280, here represented by Mr Christopher WICKS, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 30th May 2012, (the "Sole Shareholder") and

Adenium Solar Energy Company Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Companies Register of the British Virgin Islands under number 1635451, here represented by Mr Christopher WICKS, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dubai on 30th May 2012, (the "New Shareholder"),

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.391, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated May 27, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1960 on August 25th, 2011. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated August 5th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2396 on October 6th, 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to introduce a new class of J shares and to convert all of the current 4,250,400 (four million two hundred fifty thousand four hundred) ordinary shares of the Company into 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class A shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class B shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class C shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class D shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class E shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class F shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class G shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class H shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class I shares and 600,000 (six hundred thousand) class J shares (the Class J Shares) with a par value of one Cent (0,01 Euro) each;

2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euro) by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euro) to an amount of EUR 120,000 (one hundred twenty thousand Euro).

3. Decision to issue the following shares: 600,000 (six hundred thousand) class A shares, 600,000 (six hundred thousand) class B shares, 600,000 (six hundred thousand) class C shares, 600,000 (six hundred thousand) class D shares, 600,000 (six hundred thousand) class E shares, 600,000 (six hundred thousand) class F shares, 600,000 (six hundred thousand) class G shares, 600,000 (six hundred thousand) class H shares, 600,000 (six hundred thousand) class I shares, 600,000 (six hundred thousand) class J shares;

4. Subscription to and payment for the share capital increase specified under items 2 and 3 above;

5. Decision to change the name of the Company to Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.a r.l.;

6. Amendment of articles 5, 6, 12, 13 and 16 of the articles of association of the Company;

7. Decision to create two categories of managers and amendment of the process of deliberation;

8. Amendment of articles 7, 8, 9, and 10 of the articles of association of the Company to reflect the new manager classes;

9. Appointment of new Category A Managers and Category B Managers;

10. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company; and

11. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of J shares and to convert the existing 4,250,400 (four million two hundred fifty thousand four hundred) ordinary shares of the Company into 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class A shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class B shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class C shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class D shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class E shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class F shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class G shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class H shares, 405,600 (four hundred and five thousand, six hundred) class I shares and 600,000 (six hundred thousand) class J shares (the Class J Shares) with a par value of one Cent (0,01 Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro), by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) to an amount of EUR 120,000 (one hundred and twenty thousand euro), represented by one million two hundred thousand (1,200,000) class A shares (the Class A Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class B shares (the Class B Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class C shares (the Class C Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class D shares (the Class D Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class E shares (the Class E Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class F shares (the Class F Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class G shares (the Class G Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class H shares (the Class H Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class I shares (the Class I Shares) and one million two hundred thousand (1,200,000) class J shares (the Class J Shares), with a par value of one Cent (0,01 Euro) each;

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to issue, in addition to the existing shares 600,000 (six hundred thousand) class A shares, 600,000 (six hundred thousand) class B shares, 600,000 (six hundred thousand) class C shares, 600,000 (six hundred thousand) class D shares, 600,000 (six hundred thousand) class E shares, 600,000 (six hundred thousand) class F shares, 600,000 (six hundred thousand) class G shares, 600,000 (six hundred thousand) class H shares, 600,000 (six hundred thousand) class I shares, 600,000 (six hundred thousand) class J shares with a par value of one Cent (0,01 Euro) each.

Subscription and Payment

Adenium Solar Energy Company Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe:

- 600,000 (six hundred thousand) class A shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class B shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class C shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class D shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class E shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class F shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class G shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class H shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class I shares;
- 600,000 (six hundred thousand) class J shares;

The amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Foresight Solar VCT Pic, prenamed holds 600,000 (six hundred thousand) class A shares, 600,000 (six hundred thousand) class B shares, 600,000 (six hundred thousand) class C shares, 600,000 (six hundred thousand) class D shares, 600,000 (six hundred thousand) class E shares, 600,000 (six hundred thousand) class F shares, 600,000 (six hundred thousand) class G shares, 600,000 (six hundred thousand) class H shares, 600,000 (six hundred thousand) class I shares, 600,000 (six hundred thousand) class J shares, with a par value of one Cent (0,01 Euro) each, and

Adenium Solar Energy Company holds 600,000 (six hundred thousand) class A shares, 600,000 (six hundred thousand) class B shares, 600,000 (six hundred thousand) class C shares, 600,000 (six hundred thousand) class D shares, 600,000 (six hundred thousand) class E shares, 600,000 (six hundred thousand) class F shares, 600,000 (six hundred thousand)

class G shares, 600,000 (six hundred thousand) class H shares, 600,000 (six hundred thousand) class I shares, 600,000 (six hundred thousand) class J shares with a par value of one Cent (0,01 Euro) each.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions the Shareholders resolve to change the name of the Company to "Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l." and accordingly to amend article 1. of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Fifth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at ONE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND EURO (EUR 120,000.-), represented by the following shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up:

- one million two hundred thousand (1,200,000) class A shares (the Class A Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class B shares (the Class B Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class C shares (the Class C Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class D shares (the Class D Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class E shares (the Class E Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class F shares (the Class F Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class G shares (the Class G Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class H shares (the Class H Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class I shares (the Class I Shares),
 - one million two hundred thousand (1,200,000) class J shares (the Class J Shares),
- each share having such rights and obligations as set out in the present Articles."

Sixth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 5.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.2.** Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account, the Class F Share Premium Reserve Account, the Class G Share Premium Reserve Account, the Class H Share Premium Reserve Account, the Class I Share Premium Reserve Account and the Class J Share Premium Reserve Account, each a Share Premium Reserve Account and collectively the Share Premium Reserve Accounts) and the amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the shareholder(s) in accordance with Chapter V of the Articles."

Therefore the current article 5.2 shall be renumbered as article 5.3.

Seventh resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.3 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.3.** Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders approving such transfer unanimously.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code."

Eighth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.5.** The Company may redeem or repurchase all its shares within the limits set forth by the Law."

Ninth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.6.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J)."

Tenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.12 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.12.** The transfer of the shares by one shareholder (in full or in part) is subject to the right of pre-emption of the other shareholder(s) to purchase such shares. The right of pre-emption can only be exercised in respect of the entire shares to be transferred."

Eleventh resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.13 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.13.** The shareholder that intends to transfer its shares in full or in part ("Offering Shareholder") must give prior written notice to the other shareholder(s) with evidence of receipt. Such notice must contain the details of the bona fide offer with full identity and address of potential purchaser, the number of shares to be transferred, the agreed purchase price, and the relevant terms and conditions of the transfer, including any guarantees or payment conditions and formalities. If any of the above elements is missing, the notice of pre-emption shall be considered as null and void."

Twelfth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.14 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.14.** The shareholder(s) receiving the pre-emption notice may exercise the pre-emption right by sending to the Offering Shareholder a written notice of exercise, within 15 (fifteen) business days after the date on which the preemption notice was received. Should the other shareholder(s) not exercise the pre-emption right the Offering Shareholder can freely transfer its shares."

Thirteenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.15 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.15.** A shareholder is entitled to the right to cause the other shareholders to sell its shares to a third party purchaser that made an irrevocable offer to purchase 100% of the shares provided that the purchase price offered by the third party purchaser gives to the selling shareholder an IRR at least equal to 14% net Equity IRR of the Company ("Drag-Along"). In case of exercise of the Drag-Along right by any shareholder, the other shareholder(s) shall sell its shares to the third party purchaser in accordance with the terms and conditions set out in the relevant notice of exercise of the Drag-Along Right."

Fourteenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.16 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.16.** If a shareholder elects not to exercise its pre-emption right pursuant to article 6.12. of these Articles it is entitled to cause the other shareholder(s) to have the third party purchaser purchasing also its Shares in the same portion of those which the other shareholder is selling and at the same terms, conditions price and payment modalities ("Tag-Along Right"). If the Tag-Along Right is exercised, the shareholder transferring its shares shall not be entitled to sell the shares unless it procures the simultaneous purchase of the shareholder's shares exercising the Tag-Along Right in accordance with this Clause. The Tag-Along right shall be exercised on or before the expiry of the terms under article 6.14. of these Articles."

Fifteenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.17 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.17.** Nothing contained in the Articles prohibits or restricts the transfer, in whole or in part of the shares by any of the shareholders to a company controlled by and or controlling any of the shareholders and/or any company pertaining to the same group and controlled by the same ultimate parent company (a "Related Company")."

Sixteenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.18 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.18.** If the Related Company ceases, for whatsoever reason, to be a Related Company of the relevant transferring shareholder, then such shareholder shall cause the shares held by the former Related Company to be transferred back to it."

Seventeenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 6.19 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.19.** No shareholder shall be entitled to pledge or grant any mortgage, charge or other encumbrance over its shares in the Company or any beneficial interest therein at any time during a period of fifteen (15) years starting from the date hereof without first obtaining the consent in writing of the other shareholder(s)."

Eighteenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 12.3 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 12.3.** Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote. For the avoidance of doubt, each class of Shares has equal voting rights and no distinction is made between the respective classes of Shares and votes are expressed as if there were a single class."

Nineteenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 13.8 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 13.8.** Decisions regarding any of the following reserved matters shall be adopted by unanimous vote:

- (i) approval of the Company's annual accounts;
- (ii) allocation of profits and distributions in whatsoever form from the Company;
- (iii) decisions on any merger, de-merger or transformation of the Company;
- (iv) change in the share capital of the Company;
- (v) any amendment to the Articles;
- (vi) dissolution, liquidation or partial liquidation (including redemption of a share class) of the Company and appointment of liquidators;
- (vii) transfer of shares."

Twentieth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to introduce a new article 13.10 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 13.10.** Without prejudice to article 13.8. of these Articles any decision to be taken shall be adopted according to the rules set forth by article 13.7 of these Articles if a shareholder holds at more than 75% of the shares."

Twenty-first resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolves to amend article 16.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows

" **Art. 16.2.** The Share Premium Reserve Accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Reserve Accounts to the legal reserve account."

Twenty-second resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 16 of the articles of association and introduce a new article 16.4 which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 16.4.** A special reserve account shall be set up for each class of shares of the Company. Any profit which is not distributed to the shareholders shall, at the sole discretion of the shareholders be allocated to the special reserve accounts of the respective class of shares, taking into account the entitlement to profits of each such class of shares."

Twenty-third resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 16 of the articles of association and add an article 16.5 which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 16.5.** The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to distribute such net profits among the classes of shares, commensurate to the share holding of each shareholder within the relevant class of shares and to allocate to any class of shares and Share Premium Reserve Account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the shareholders"

Therefore the current article 16.4 shall be renumbered as article 16.6 and article 16.5 shall be renumbered as article 16.7.

Twenty-fourth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 16.7 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 16.7.** In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class H shares and in such continuation)."

Twenty-fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Twenty-sixth resolution

The Shareholders resolves to split the board of managers into two categories of managers and to revisit the process of deliberation and the manner in which the Company is represented.

Twenty-seventh resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholders resolve to amend article 7 of the articles of association of the Company and to add an article 7.3, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 7.3.** The general meeting of shareholders may split the managers into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers»."

Twenty-eighth resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholders resolve to amend article 7 of the articles of association of the Company and to add an article 7.4, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 7.4.** So long as any of the shareholders holds at least 25% of the shares the board of managers will be governed and will operate in compliance with paragraphs from (i) to (iv) below:

(i) The Company will be managed by a board of managers composed of at least two Category A managers and two Category B managers;

(ii) The members of the board of managers are appointed for a 3 (three) year term and can be re-appointed for one or more 3-year term(s);

(iii) Each manager can be actively involved as directors, partners or executives in the activity of companies which are competitors of the Company and its direct or indirect subsidiary(ies).

Twenty-ninth resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholders resolve to amend article 7 of the articles of association of the Company and to add an article 7.5, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 7.5.** Any shareholder holding at more than 75% of the shares will have the right to propose three managers, including at least one Category A manager and one Category B manager."

Thirtieth resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholders resolve to amend article 8.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 8.2.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with articles 10.1 and 10.2 of the Articles."

Thirty-first resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholders resolve to amend article 8 of the articles of association of the Company and to add an article 8.3, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 8.3.** The board of managers may delegate only day-to-day management of the Company to the managers of the Company."

Thirty-second resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholder resolve to amend article 9.5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote."

Thirty-third resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholder resolve to introduce a new article 9.8 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 9.8.** However any decision to be taken shall be adopted by majority vote of the board of managers in case a shareholder holds at more than 75% of the shares."

Thirty-fourth resolution

As a consequence of the twelfth resolution, the Shareholders resolve to amend article 10 of the articles of association of the Company and to add an article 10.2, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 10.2.** If the general meeting of shareholders decided to create two categories of managers (Category A Managers and Category B Managers), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager."

Therefore the current article 10.2 shall be renumbered as article 10.3.

Thirty-fifth resolution

As a consequence of the twenty-sixth resolution, the Shareholders resolve to amend article 10.3 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 10.3.** The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. and article 8.3. of these Articles and within the limits of such power."

Thirty-sixth resolution

The Shareholders resolve to renew the mandate of Mr Renaud Labye and designate him as a Category B Manager for a term which will expire 3 years from the date of this present deed (31st May 2015).

The Shareholders also resolve renew the mandate of Mr Cliff Langford and designate him as a Category A Manager for a term which will expire 3 years from the date of this present deed (31st May 2015).

The Shareholders also resolve to appoint:

1. Mr. Christopher WICKS, companies director, born on 27th March 1987 residing professionally at 46a avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg as a Category A Manager for a term which will expire 3 years from the date of this present deed (31st May 2015); and

1. Mr. Stephen BURNETT, companies director, born on 28th September 1960, in Jersey, residing professionally at 46a avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg as a Category B Manager for a term which will expire 3 years from the date of this present deed (31st May 2015).

Therefore, the managers of the Company are the following:

2. Mr. Cliff Langford, Category A Manager;
3. Mr. Christopher Wicks, Category A Manager;
4. Mr. Renaud Labye, Category B Manager; and
5. Mr Stephen Burnett, Category B Manager.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

Foresight Solar VCT Plc., une société anonyme de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au E C A Court 24-26, South Park, Sevenoaks, Kent, TN13 1DU et enregistrée sous le numéro 07289280, ici représentée par Monsieur Christopher WICKS, gérant, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 30 mai 2012, (L'«Associé Unique») et

Adenium Solar Energy Company Limited, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1635451, ici représentée par Monsieur Christopher WICKS, gérant, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dubaï le 30 mai 2012, (le Nouvel Associé),

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.391, constituée selon acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1960 le 25 août 2011. Les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2396 le 6 octobre 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Introduction d'une nouvelle classe de parts sociales de classe J et conversion de toutes les 4.250.400 (quatre millions deux cent cinquante mille quatre cents) parts sociales ordinaires actuelles de la Société en 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie A, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie B, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie C, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie D et 405.600 (quatre cent cinq mille) parts sociales de catégorie E, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie F, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie G, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie H, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie I, et 600.000 (six cent mille) parts sociales de catégorie J avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant actuel de EUR 60.000 (soixante mille euros) par un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) pour le porter au montant de EUR 120.000 (cent vingt mille euros);
3. Décision d'émettre des nouvelles parts sociales suivantes: six cent mille (600.000) parts sociales de classe A, six cent mille (600.000) parts sociales de classe B, six cent mille (600.000) parts sociales de classe C, six cent mille (600.000) parts sociales de classe D, six cent mille (600.000) parts sociales de classe E, six cent mille (600.000) parts sociales de classe F, six cent mille (600.000) parts sociales de classe G, six cent mille (600.000) parts sociales de classe H, six cent mille (600.000) parts sociales de classe I et six cent cent mille (600.000) parts sociales de classe J, avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune;
4. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société citée sous les points 2 et 3 ci-dessus;
5. Décision de changer le nom de la Société et modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société;
6. Modification des articles 5, 6, 12, 13 et 16 des statuts de la Société;
7. Création de deux catégories de gérants et modification de la procédure de prise de décision;
8. Modification des articles 7, 8, 9, et 10 des statuts de la Société pour refléter les nouvelles catégories de parts sociales;
9. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B;

10. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, délégation de pouvoir et autorisation donnée à chaque gérant de la Société et tout avocat ou employé de JTC Luxembourg, pour procéder, par sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts émises dans le registre des associés de la Société; et

11. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'introduire une nouvelle classe de parts sociales de classe J et de convertir les 4.250.400 (quatre millions deux cent cinquante mille quatre cents) parts sociales ordinaires existantes de la Société en 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie A, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie B, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie C, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie D et 405.600 (quatre cent cinq mille) parts sociales de catégorie E, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie F, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie G, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie H, 405.600 (quatre cent cinq mille six cents) parts sociales de catégorie I, et 600.000 (six cent mille) parts sociales de catégorie J avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 60.000 (soixante mille euros), par un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) à un montant de 120.000 (cent vingt mille euros), représenté par:

- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), (les Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),

avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune .

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre, en plus des parts sociales existantes Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe A, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe B, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe C, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe D, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe E, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe F, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe G, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe H, Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe I, et Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe J , avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune .

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Adenium Solar Energy Company Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire:

- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe A,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe B,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe C,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe D,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe E,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe F,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe G ,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe H,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe I,
- Six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe J.

Le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Foresight Solar VCT Plc, prénommée, détient six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe A, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe B, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe C, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe D, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe E , six cent mille

(600.000) Parts Sociales de Classe F, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe G, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe H, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe I et six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 Euro) chacune et

Adenium Solar Energy Company détient six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe A, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe B, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe C, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe D, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe E), six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe F, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe G, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe H, six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe I et six cent mille (600.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un Cent (0,01.- Euro) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société en "Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l." et par conséquent de modifier l'article 1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).»

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 120.000) représenté par les parts sociales suivantes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0.01) chacune:

- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»),
- Un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),

(ci-après, chacune une Part et ensemble les Parts), toutes souscrites et entièrement libérées, chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'ajouter un nouvel article 5.2 aux statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Toute prime d'émission payée en vertu des parts sociales d'une catégorie quelconque devra être allouée à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie B, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie C, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie D, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie E, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie F, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie G, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie H, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie I et le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie J) et le montant de chaque compte de prime d'émission de réserve pourra être utilisé pour payer les parts sociales de la catégorie respective, que la Société pourra racheter de ces associés, afin de compenser toute perte réalisée, de les distribuer aux associés ou d'affecter une réserve légale, à la discrétion du/des associé(s), en accord avec le Chapitre V des Statuts.»

L'article 5.2 existant deviendra l'article 5.3.

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6.3 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.3.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable unanime de l'assemblée générale des associés de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.»

Huitième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6.5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.5.** La Société peut annuler ou racheter la totalité de ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.»

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6.6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.6.** Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes de parts sociales, ces rachats et annulation de parts sociales devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

Dixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.12 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.12.** La cession (en toute ou partie) de parts sociales par un associé est soumise au droit de préemption des autres associés pour acquérir ces parts sociales. Le droit de préemption peut être seulement exercé sur la totalité des parts sociales transférés.»

Onzième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.13 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.13.** L'associé qui désire céder, en toute ou partie, les parts sociales qu'il détient («Associé Offrant») devra notifier son intention par écrit aux autres associés avec accusé de réception. Une telle notification devra contenir les détails de l'offre, l'identité et adresse complète de l'acquéreur potentiel, le nombre de parts sociales cédées, le prix d'acquisition convenu ainsi que les termes et conditions de la cession, y compris toute garantie ou formalité et condition de paiement. Si un des éléments mentionnés ci-avant n'est pas notifié, la notification de préemption sera considérée comme nulle et non avenue.»

Douzième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.14 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.14.** L'actionnaire ayant reçu la notice de préemption pourra exercer le droit de préemption en le notifiant par écrit, à l'Associé Offrant dans les 15 (quinze) jours à compter de la date de réception de la notice de préemption. Dans l'hypothèse où les autres actionnaires n'exerceraient le droit de préemption, l'Associé Offrant pourra librement céder ses parts sociales.»

Treizième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.15 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.15.** Un actionnaire aura le droit d'obtenir des autres associés qu'ils cèdent leurs parts sociales à un tiers acquéreur ayant fait une offre irrévocable d'acquérir 100% des parts sociales de cet associé cédant dans la mesure où le prix d'acquisition offert par ce tiers acquéreur donnerait à l'associé cédant un IRR au moins égal à 14% du net Equity IRR de la Société («Droit de Sortie Conjointe»). En cas d'exercice du Droit de Sortie Conjointe par un associé, les autres associés devront céder leurs parts sociales au tiers acquéreur en application des termes et conditions stipulées dans la notice portant exercice du Droit de Sortie Conjointe.»

Quatorzième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.16 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.16.** Si un associé décide de ne pas exercer son droit de préemption sur base de l'article 6.12 des Statuts, celui-ci sera en droit de demander aux autres actionnaires d'obtenir du tiers acquéreur pour l'acquisition de ses parts sociales la même proportion que celle proposée à ces autres associés, et selon les mêmes termes, conditions de prix et modalités de paiement («Droit de Sortie Prioritaire»). Si le Droit de Sortie Prioritaire est exercé, l'associé cédant ses parts sociales

ne pourra céder celles-ci à moins qu'une acquisition simultanée des parts sociales des associés ayant exercé leur Droit de Sortie Prioritaire conformément au présent article soit obtenue. Le Droit de Sortie Prioritaire devra être exercé selon les délais prévus à l'article 6.14 des Statuts.»

Quinzième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.17 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.17.** Rien dans les présents Statuts ne prohibe ou n'interdit la cession, en toute ou partie, des parts sociales d'un associé à une société contrôlée par celui-ci ou contrôlant celui-ci ou bien toute société appartenant au même groupe et contrôlée par la même société mère ultime («Société Affiliée»).

Seizième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.18 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.18.** Si la Société Affiliée cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être une Société Affiliée de l'associé lui ayant cédé ses parts sociales, alors cet associé devra demander le transfert des parts sociales détenues par l'ancienne Société Affiliée envers celui-ci.»

Dix-septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 6.19 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.19.** Aucun associé n'est autorisé à nantir, grever de quelque charge ou fournir quelque hypothèque ou tout autre privilège sur les parts sociales qu'il détient dans la Société ou tout à tout moment pendant une période de quinze (15) années à compter de la date du présent acte sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit des autres associés.»

Dix-huitième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 12.3 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.3.** Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote. Afin d'éviter tout doute, chaque catégorie de parts sociales a des droits de votes égaux et aucune distinction n'est faite entre les catégories de parts sociales et les votes sont exprimés comme s'il n'existait qu'une seule catégorie.»

Dix-neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 13.8 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.8.** Les décisions concernant les matières suivantes devront être adoptées par voix de vote unanime:

- (i) approbation des comptes annuels de la Société;
- (ii) allocation des profits et distributions sous quelque forme que ce soit par la Société;
- (iii) décisions sur toute fusion, scission ou transformation de la Société;
- (iv) changement du capital social de la Société;
- (v) tout changement des Statuts;
- (vi) dissolution, liquidation ou liquidation partielle (y compris le rachat d'une classe de parts sociales) de la Société et la nomination d'un liquidateur;
- (vii) cession de parts sociales."

Vingtième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident d'introduire un nouvel article 13.10 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.10.** Sans préjudice de l'article 13.8. des Statuts toute décision sera adoptée en application avec l'article 13.7. des Statuts si un actionnaire détient plus de 75% des parts sociales.»

Vingt et Unième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 16.2 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.2.** Le Compte de Réserve de Prime d'Émission est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter au Compte de Réserve de Prime d'Émission tout ou partie de la prime d'émission.»

Vingt-deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société et d'ajouter un article 16.4, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.4.** Un compte de réserve spécial devra être établi pour chaque catégorie de parts sociales. Tout profit qui n'est pas distribué aux associés devra, à la seule discrétion des actionnaires, être alloué à des comptes de réserve spéciale des catégories de parts sociales respectives concernées, en prenant en considération le droit au bénéfice de chaque catégorie de parts sociales.»

Vingt-troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société et d'ajouter un article 16.5, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.5.** La balance des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets aux catégories de parts sociales, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la catégorie de parts sociales concernée et d'allouer à quelconque catégorie de parts sociales ou Compte de Réserve de Prime d'Émission de la catégorie concernée, un dividende préférentiel cumulatif annuel à être déterminé librement par les associés.»

Par conséquent l'article 16.4 existant deviendra l'article 16.6. et l'article 16.5 existant deviendra l'article 16.7.

Vingt-quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société et d'ajouter un article 16.7, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.7.** En cas de distribution de dividende, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

(i) un montant égal 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales indépendamment de leur classe;

(ii) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité au associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe J, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe H et ainsi de suite).»

Vingt-cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de JTC Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Vingt-sixième résolution

Les Associés décident de séparer le conseil de gérance en deux catégories de gérants, d'adopter un nouveau processus de prise de décision ainsi que les formalités de représentation de la Société.

Vingt-septième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société et d'ajouter un article 7.3, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.3.** L'assemblée générale des associés pourra diviser les gérants en deux catégories, respectivement nommés «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».»

Vingt-huitième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société et d'ajouter un article 7.4, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.4.** Si un des actionnaires détient au moins 25% des parts sociales, le conseil de gérance sera régi et fonctionnera en conformité avec les paragraphes (i) à (iv) ci-dessous:

(i) La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants de Catégorie A et de deux gérants de Catégorie B;

(ii) Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une période de trois ans renouvelable pour une ou plusieurs périodes de trois ans;

(iii) Tout gérant peut être activement impliqué en qualité de directeur, gérant, associé ou dirigeant dans l'activité de sociétés concurrentes de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes.»

Vingt-neuvième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société et d'ajouter un article 7.5, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.5.** Tout actionnaire détenant plus de 75% des parts sociales aura le droit de proposer trois gérants, dont au moins un gérant de Catégorie A et au moins un gérant de Catégorie B.»

Trentième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément aux articles 10.1 et 10.2 des Statuts.»

Trente et unième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 8.3 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.3.** "Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société seulement aux gérants de la Société.»

Trente-deuxième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 9.5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Le président n'est pas autorisé à procéder à un deuxième vote ou à une voix prépondérante.»

Trente-troisième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident d'introduire un nouvel article 9.8 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.8.** «Toutefois, toute décision sera adoptée à la majorité des voix exprimées du conseil de gérance dans l'hypothèse où un actionnaire détient plus de 75% des parts sociales.»

Trente-quatrième résolution

Compte tenu de la douzième résolution, les Associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société, et d'ajouter un article 10.2, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.2.** Si l'assemblée générale des associées décide de créer deux catégories de gérants (Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B), la Société n'est engagé valablement que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

L'article 10.2 existant deviendra l'article 10.3.

Trente-cinquième résolution

Compte tenu de la vingt-sixième résolution, les Associés décident de modifier l'article 10.3 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.3.** La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. et à l'article 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.»

Trente-sixième résolution

Les Associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Renaud Labye de lui attribuer le titre de Gérant de Catégorie B pour un terme de trois années à compter de la date du présent acte (soit le 31 mai 2015).

Les Associés décident également de renouveler le mandat de Monsieur Cliff Langford de lui attribuer le titre de Gérant de Catégorie A pour un terme de trois années à compter de la date du présent acte (soit le 31 mai 2015).

Les Associés décident en outre de nommer

Monsieur Christopher Wicks, administrateur de sociétés, né le 27 mars 1987, à Leeds demeurant professionnellement à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A pour un terme de trois années à compter de la date du présent acte (soit le 31 mai 2015) et Monsieur Stephen Burnett, administrateur de sociétés, né le

28 septembre 1960 à Jersey, demeurant professionnellement 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A pour un terme de trois années à compter de la date du présent acte (soit le 31 mai 2015)

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

1. Monsieur Cliff Langford, gérant de Catégorie A;
2. Monsieur Christopher Wicks, gérant de Catégorie A;
3. Monsieur Renaud Labye, gérant de Catégorie B;
4. Monsieur Stephen Burnett, gérant de catégorie B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Wicks et J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2012. LAC/2012/25492. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012069436/749.

(120099204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.583.

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of May, before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LX Alpha Phi S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.583, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 9 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 29 October 2010, under number 2331 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 1 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 110, on 13 January 2012.

The Meeting is presided by Mr. Alexander Koch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, who appoints Ms Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The Meeting designates Ms Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg as scrutineer.

The president then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Conversion of the existing one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four (151,804) ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four (151,804) ordinary shares of class A, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
3. Creation of a new class of B shares (the Class B Shares), each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the rights ascribed to them under the Articles.
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200.-), in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and fifty-one thousand eight hundred and five euro (EUR 151,805.-) to one hundred fifty two thousand and five euro (EUR 152,005.-), by the issue of two hundred (200) new shares of class B (the New Class B Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
5. Waiver of the preferential subscription right of the shareholders and subscription and payment of the New Class B Shares by way of a contribution in cash;

6. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under the preceding items;

7. Insertion of a new article 5.4. in article 5 of the Articles, which shall read as follow:

" **5.4.** Where the share capital of the Company is increased by the issue of new shares of only one class paid in cash, the preferential subscription right of the holders of shares of the other classes may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued."

8. Insertion of a new article 5.5. in article 5 of the Articles, which shall read as follow:

" **5.5.** In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used, notably without limitation, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

9. Amendment of article 6.3. of the Articles which shall read as follows:

" **6.3.** Prior to the fifth anniversary of 15 May 2012, the shareholders may not validly Transfer the Shares issued by the Company without the prior written approval of the Managing Shareholder or unless otherwise permitted pursuant to this article 6 or pursuant to any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders. A Share transfer is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

For the Purpose of this Article:

"Transfer" means sell, transfer, assign, pledge, hypothecate or otherwise dispose of, directly or indirectly, or allow the creation of an Encumbrance over (whether with or without consideration and whether voluntarily or involuntarily or by operation of law) any interest in Shares.

"Encumbrance" means any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, claim, right, interest or preference granted to any third party, or any other encumbrance or security interest of any kind (or an agreement or commitment to create any of the same)."

10. Insertion of a new article 6.4. in article 6 of the Articles which shall read as follows and renumbering of the current article 6.4. and 6.5. of the Articles into 6.5. and 6.6. respectively:

" **6.4.** Any Transfer or attempted Transfer of any Shares in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books nor treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose."

11. Insertion of a new article 6.8. in article 6 of the Articles which shall read as follows:

" **6.8.** All Shares shall vote together and except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter."

12. Insertion of a new article 13.3. in article 13 of the Articles which shall read as follows and renumbering of the current article 13.3. and 13.4. of the Articles into 13.4. and 13.5. respectively:

" **13.3.** The Class B Shares carry the economic right to a Ratchet Dividend (as defined hereafter) upon an Exit Event (as defined hereafter). The Ratchet Dividend shall be declared, as the case may be, by the Managing Shareholder as an interim dividend in accordance with the terms of article 13.4. below, without prejudice to the general powers of the general meeting of shareholders mentioned in the foregoing paragraph. The economic rights attached to the Class B Shares are subject to vesting in favour of the holder of Class B Shares in accordance with the criteria set out in an agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and the Company.

The dividend to which the Class B Shares (the "Ratchet Dividend") shall be entitled is, in the aggregate, a maximum amount comprising 10% of the Capital Gain of LX Diagnostyka Business divided among the holders of vested Class B Shares pro rata to their holding of vested Class B Shares into all the Class B Shares.

For the purpose of this article 13.3.:

"Accession Mezzanine" means Accession Mezzanine Capital III L.P., a limited partnership registered under English law, (Company number LP 13723), having its registered office at Kleinwort Benson House, St Helier, Jersey JE 8PQ.

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is controlled by, or is under common control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a fifty percent (50%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a fifty percent (50%) economic interest.

"Capital Gain of LX Diagnostyka Business" means the amount determined each time by the Managing Shareholder as the difference between the total value of investments made in LX Diagnostyka by the Investors, including but not limited to the share purchase price, legal, financial and other advisory fees incurred in connection with the acquisition and operation of LX Diagnostyka, interim share capital increases, additional payments (doplaty), shareholders loans etc., on

the one hand (collectively the "Acquisition Costs") and the value of net cash proceeds obtained from the disposal of LX Diagnostyka at the Exit Event (less any costs, fees, advisory fees and taxes incurred in connection with such disposal). If the Capital Gain of LX Diagnostyka Business cannot be determined at a given time it will be determined by the Managing Shareholder in its sole discretion in reference to LX Diagnostyka's anticipated Fair Market Value at a given date less the Acquisition Costs.

"Exit Event" means the first time at which Mid Europa Fund III L.P. and its Affiliates (excluding, for purposes of this definition, the Company and its Subsidiaries) no longer hold, directly or indirectly, any shares in LX Diagnostyka.

"Fair Market Value" means, with respect to any Share or Shares, the cash proceeds that the holder of such Share would be entitled to receive following a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed equal the net proceeds following a hypothetical sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Managing Shareholder in its discretion, provided that the proceeds to be distributed are allocated in accordance with the Articles and, as the case may be, any agreement entered into from time to time between the Shareholders and the Company.

"Investors" means the Mid Europa Investors, and Accession Mezzanine and "Investor" means any one of them.

"Mid Europa Fund III L.P." a limited partnership organised under the laws of Guernsey, and registered with the Guernsey Registrar of Limited Partnerships under number 836, having its registered office at Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Island of Guernsey.

"Mid Europa Investors" means the Managing Shareholder and Mid Europa Fund III L.P. and "Mid Europa Investor" means any one of them.

"LX Diagnostyka" means Lux Med Diagnostyka sp. z o.o., a Polish limited liability company with its registered office in Warsaw, registered in the District Court in Warsaw, XIII Commercial Division under the number KRS 363849.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof."

13. Amendment of article 14.2. of the Articles which shall read as follows:

" **14.2.** The surplus allocated to each class of Shares resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to each class of Shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 13 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules."

14. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four (151,804) ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four (151,804) ordinary shares of class A, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to create a new class of B shares (the "Class B Shares"), each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the rights ascribed to them under the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200.-), in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and fifty-one thousand eight hundred and five

euro (EUR 151,805.-) to one hundred fifty two thousand and five euro (EUR 152,005.-), by the issue of two hundred (200) New Class B Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

Subscription - Payment of the New Shares

The Meeting, after having acknowledged the waiver of the preferential subscription right of the non subscribing shareholders, records the subscription and the full payment of the New Class B Shares by way of a contribution in cash as follows:

- LX Alpha S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité privée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.042, represented by Mr. Alexander Koch, prenamed, hereby declares that it subscribes to two hundred (200) New Class B Shares and fully pays up such new shares in the amount of two hundred euro (EUR 200.-) by way of a contribution in cash.

The Meeting resolves to allocate two hundred euro (EUR 200) to the share capital of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned New Class B Shares for a two hundred euro (EUR 200), has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 11 May 2012.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred fifty two thousand and five euro (EUR 152,005.-) consisting of one management (1) share (the Management Share), one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four (151,804) ordinary shares of class A (the Class A Shares) and two hundred (200) shares of class B (the Class B Shares, together with the Management Share and the Class A Shares referred to as the Shares), all in registered form and with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid up."

Sixth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 5.4. in article 5 of the Articles, which shall read as follow:

" **5.4.** Where the share capital of the Company is increased by the issue of new shares of only one class paid in cash, the preferential subscription right of the holders of shares of the other classes may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued."

Seventh resolution

The Meeting resolves to insert a new article 5.5. in article 5 of the Articles, which shall read as follow:

" **5.5.** In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used, notably without limitation, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 6.3. in article 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **6.3.** Prior to the fifth anniversary of 15 May 2012, the shareholders may not validly Transfer the Shares issued by the Company without the prior written approval of the Managing Shareholder or unless otherwise permitted pursuant to this article 6 or pursuant to any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders. A Share transfer is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

For the Purpose of this Article:

"Transfer" means sell, transfer, assign, pledge, hypothecate or otherwise dispose of, directly or indirectly, or allow the creation of an Encumbrance over (whether with or without consideration and whether voluntarily or involuntarily or by operation of law) any interest in Shares.

"Encumbrance" means any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, claim, right, interest or preference granted to any third party, or any other encumbrance or security interest of any kind (or an agreement or commitment to create any of the same)."

Ninth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 6.4. in article 6 of the Articles which shall read as follows and to renumber the current article 6.4. and 6.5. of the Articles into 6.5. and 6.6. respectively:

" **6.4.** Any Transfer or attempted Transfer of any Shares in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books nor treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose."

Tenth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 6.8. in article 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **6.8.** All Shares shall vote together and except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter."

Eleventh resolution

The Meeting resolves to insert a new article 13.3. in article 13 of the Articles which shall read as follows and to renumber the current article 13.3. and 13.4. of the Articles into 13.4. and 13.5. respectively:

" **13.3.** The Class B Shares carry the economic right to a Ratchet Dividend (as defined hereafter) upon an Exit Event (as defined hereafter). The Ratchet Dividend shall be declared, as the case may be, by the Managing Shareholder as an interim dividend in accordance with the terms of article 13.4. below, without prejudice to the general powers of the general meeting of shareholders mentioned in the foregoing paragraph. The economic rights attached to the Class B Shares are subject to vesting in favour of the holder of Class B Shares in accordance with the criteria set out in an agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and the Company.

The dividend to which the Class B Shares (the "Ratchet Dividend") shall, be entitled is, in the aggregate, a maximum amount comprising 10% of the Capital Gain of LX Diagnostyka Business divided among the holders of vested Class B Shares pro rata to their holding of vested Class B Shares into all the Class B Shares.

For the purpose of this article 13.3.:

"Accession Mezzanine" means Accession Mezzanine Capital III L.P., a limited partnership registered under English law, (Company number LP 13723), having its registered office at Kleinwort Benson House, St Helier, Jersey JE 8PQ.

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is controlled by, or is under common control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a fifty percent (50%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a fifty percent (50%) economic interest.

"Capital Gain of LX Diagnostyka Business" means the amount determined each time by the Managing Shareholder as the difference between the total value of investments made in LX Diagnostyka by the Investors, including but not limited to the share purchase price, legal, financial and other advisory fees incurred in connection with the acquisition and operation of LX Diagnostyka, interim share capital increases, additional payments (doplaty), shareholders loans etc., on the one hand (collectively the "Acquisition Costs") and the value of net cash proceeds obtained from the disposal of LX Diagnostyka at the Exit Event (less any costs, fees, advisory fees and taxes incurred in connection with such disposal). If the Capital Gain of LX Diagnostyka Business cannot be determined at a given time it will be determined by the Managing Shareholder in its sole discretion in reference to LX Diagnostyka's anticipated Fair Market Value at a given date less the Acquisition Costs.

"Exit Event" means the first time at which Mid Europa Fund III L.P. and its Affiliates (excluding, for purposes of this definition, the Company and its Subsidiaries) no longer hold, directly or indirectly, any shares in LX Diagnostyka.

"Fair Market Value" means, with respect to any Share or Shares, the cash proceeds that the holder of such Share would be entitled to receive following a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed equal the net proceeds following a hypothetical sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Managing Shareholder in its discretion, provided that the proceeds to be distributed are allocated in accordance with the Articles and, as the case may be, any agreement entered into from time to time between the Shareholders and the Company.

"Investors" means the Mid Europa Investors, and Accession Mezzanine and "Investor" means any one of them.

"Mid Europa Fund III L.P." a limited partnership organised under the laws of Guernsey, and registered with the Guernsey Registrar of Limited Partnerships under number 836, having its registered office at Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 IBT Guernsey, Island of Guernsey.

"Mid Europa Investors" means the Managing Shareholder and Mid Europa Fund III L.P. and "Mid Europa Investor" means any one of them.

"LX Diagnostyka" means Lux Med Diagnostyka sp. z o.o., a Polish limited liability company with its registered office in Warsaw, registered in the District Court in Warsaw, XIII Commercial Division under the number KRS 363849.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof."

Twelfth resolution

The Meeting resolves to amend article 14.2. of the Articles which shall read as follows:

" **14.2.** The surplus allocated to each class of Shares resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to each class of Shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 13 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quinzième jour du mois de Mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LX Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.583, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 29 octobre 2010, sous le numéro 2331 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 décembre 2011, publié au Mémorial le 13 janvier 2012, sous le numéro 110.

L'Assemblée est présidée par M. Alexander Koch, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg,

qui nomme Mme Monique Drauth, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne Mme Lou Venturin, juriste, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Conversion des cent cinquante et un mille huit cent quatre (151.804) actions ordinaires existantes, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en cent cinquante et un mille huit cent quatre (151.804) actions ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Création d'une nouvelle classe B d'actions (les Actions de Classe B), chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et les droits qui y sont attachés conformément aux Statuts.

4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux cents euros (EUR 200,-), afin de porter le capital social de son montant actuel de cent cinquante-et-un mille huit cent cinq euros (EUR 151.805,-) à cent cinquante-deux mille cinq euros (EUR 152.005,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles actions de classe B (les Nouvelles Actions de Classe B) de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5. Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires, souscription et libération des Nouvelles Actions de Classe B par apport en numéraire.

6. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée sous les points précédents.

7. Insertion d'un nouvel article 5.4. à l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.4.** Lors de l'augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions d'une classe uniquement, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'actions des autres classes ne pourra être exercé qu'après que ce droit a été exercé par les détenteurs d'actions de la classe dans laquelle les nouvelles actions sont émises."

8. Insertion d'un nouvel article 5.5. à l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.5.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

9. Modification de l'article 6.3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **6.3.** Avant le cinquième anniversaire du 15 mai 2012, les actionnaires ne pourront valablement Transférer les Actions émises par la Société sans le consentement préalable de l'Associé Commandité sauf autorisation contraire en vertu du présent article 6 ou conformément à un accord qui peut être conclu de temps à autre entre les actionnaires. Un transfert

d'Action est réalisé par l'inscription dans le registre d'Actionnaires, une déclaration de transfert dûment datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leurs représentants dûment autorisés et suivant une notification à, ou acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'un transfert d'actions tout autre document attestant de l'accord passé entre le cessionnaire et le cédant.

Aux fins de cet Article:

"Transfert" désigne vendre, transférer, céder, nantir, hypothéquer ou autrement aliéner, directement ou indirectement, ou de permettre la création d'une charge sur (avec ou sans contrepartie et volontairement ou involontairement ou par une opération légale) tout intérêt sur les Actions.

"Charge" désigne toute hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de refus à première demande, droit de préemption, revendication, droit, intérêt ou préférence accordée à une tierce partie, ou toute autre charge ou sûreté de toute sorte (ou un contrat ou engagement à en créer une de la même sorte)."

10. Insertion d'un nouvel article 6.4. à l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante, et renumérotation des actuels articles 6.4. et 6.5. des Statuts en 6.5. et 6.6. respectivement:

" **6.4.** Tout Transfert ou tentative de Transfert d'Actions en violation des dispositions des présents Statuts sera déclaré nul et sans effet, et la Société ne donnera pas effet à un tel Transfert et ne l'enregistrera pas dans ses livres ni ne traitera le prétendu cessionnaire de ces Actions comme détenteur de ces Actions pour quelque usage que ce soit."

11. Insertion d'un nouvel article 6.8. à l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **6.8.** Toutes les Actions porteront droit de vote ensemble et hormis dans les cas tels que prévus par la loi ou exposés dans ces Statuts, les détenteurs de toute classe d'Actions séparée ne sera pas autorisé à voter séparément à tout propos."

12. Insertion d'un nouvel article 13.3. à l'article 13 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante et renumérotation des actuels articles 13.3. et 13.4. des Statuts en 13.4. et 13.5. respectivement:

"Les Actions de Classe B donnent droit à un Dividende Ratchet (tel que défini ci-après) à la réalisation d'un Evénement de Sortie. Le Dividende Ratchet devra être déclaré, le cas échéant, par l'Associé Commandité comme un dividende intérimaire conformément aux dispositions de l'article 13.4 ci-dessous, sans préjudice des pouvoirs généraux de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée au paragraphe précédent. Les détenteurs d'Actions de Classe B sont investis des droits économiques liés aux Actions de Classe B conformément aux critères tels que déterminés dans tout contrat qui pourra être conclu de temps à autre entre les actionnaires de la Société.

Le dividende auquel les Actions de Classe B seront attachées (le "Dividende Ratchet") représente, au total, un montant maximum de 10% du Gain en Capital de l'Activité de LXDiagnostyka divisé entre les détenteurs des Actions de Classe B auxquelles sont attachés ces droits au prorata de leur détention d'Actions de Classe B auxquelles sont attachés ces droits parmi toutes les Actions de Classe B."

Aux fins de cet article 13.3:

"Accession Mezzanine" désigne Accession Mezzanine Capital III L.P., un limited partnership organisé sous le droit anglais, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, St Helier, Jersey JE4 8PQ.

"Affilié" désigne, en rapport avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est contrôlée par, ou se trouve sous le contrôle commun avec cette première Personne ou toute Personne qui détient directement ou indirectement plus de cinquante pourcent (50%) d'intérêt économique dans cette première Personne ou dans laquelle cette première Personne détient directement ou indirectement ou a un droit contractuel d'acquérir plus de cinquante pourcent (50%) d'intérêt économique.

"Evenement de Sortie" désigne la première fois au cours de laquelle Mid Europa Fund III L.P. et ses Affiliés (hormis, aux fins de cette définition, la Société et ses Filiales) cessent de détenir, directement ou indirectement, toute action dans LX Diagnostyka.

"Gain en Capital de l'Activité de LX Diagnostyka" désigne le montant déterminé à chaque fois par l'Associé Commandité comme la différence entre la valeur totale des investissements réalisés dans LX Diagnostyka par les Investisseurs, incluant mais pas limité au prix d'achat des actions, aux honoraires des conseils légaux, financiers et autres encourus suite aux acquisitions et opérations de LX Diagnostyka, augmentations de capital intermédiaires, paiements additionnels, prêts d'actionnaires etc., d'une part (ensemble les "Coûts d'Acquisition") et la valeur des produits nets résultant de la vente de LX Diagnostyka lors de l'Evénement de Sortie (diminué des coûts, honoraires, frais de conseils et taxes dues en raison d'une telle vente). Si le Gain en Capital de LX Diagnostyka ne peut pas être déterminé à un moment donné il sera déterminé par l'Associé Commandité à sa seule discrétion quant à la Juste Valeur Marchande anticipée de LX Diagnostyka à une date déterminée moins les Coûts d'Acquisition.

"Juste Valeur Marchande" désigne, à l'égard de toute Action ou Actions, le produit net que le détenteur d'une telle Action serait en droit de recevoir suivant une distribution hypothétique d'un boni de liquidation de la Société, où le produit total devant être distribué est égal au produit net relatif à une vente hypothétique des actifs de la Société à leur juste valeur marchande, telle que déterminée par l'Associé Commandité à sa discrétion, considérant que les produits devant être distribués sont alloués conformément aux Statuts et, le cas échéant, à tout contrat pouvant être conclu de temps à autre entre les Actionnaires et la Société.

"Investisseurs" désigne les Investisseurs Mid Europa et Accession Mezzanine et "Investisseur" désigne l'un d'entre eux.

"Investisseurs Mid Europa" désigne l'Associé Commandité et Mid Europa Fund III L.P. et "Investisseur Mid Europa" désigne l'un d'entre eux.

"LX Diagnostyka" désigne Lux Med Diagnostyka sp. z o.o., une société à responsabilité limitée polonaise, ayant son siège social à Varsovie, enregistrée auprès de la Cour de Varsovie, Division commerciale XIII sous le numéro KRS 363849.

"Mid Europa Fund III L.P." désigne un limited partnershdip organisé sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GYI IBT Guernesey, Ile de Guernesey.

"Personne" désigne une personne physique, partenariat, société, société à responsabilité limitée, association, société anonyme, fiducie, joint-venture, organisation non constituée et entité gouvernementale ou ministère, organisme ou subdivision politique de celui-ci."

13. Modification de l'article 14.2. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **14.2.** L'excédent alloué à chaque classe d'Actions résultant de la réalisation des profits et le paiement des dettes de la Société sera payé à chaque classe d'Actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 13 qui s'appliquera mutatis mutandis afin d'atteindre le même résultat économique total que suivant les règles de distribution de dividendes. "

14. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les cent cinquante et un mille huit cent quatre (151.804) actions ordinaires existantes, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en cent cinquante et un mille huit cent quatre (151.804) actions ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe B d'actions (les Actions de Classe B), chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et les droits qui y sont attachés conformément aux Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cents euros (EUR 200,-), afin de porter le capital social de son montant actuel de cent cinquante-et-un mille huit cent cinq euros (EUR 151.805,-) à cent cinquante-deux mille cinq euros (EUR 152.005,-) par l'émission de deux cents (200) Nouvelles Actions de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement des Nouvelles Actions

L'Assemblée décide, après avoir pris acte de la renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires non souscripteurs, d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale par un apport en numéraire des Nouvelles Actions de Classe B de la manière suivante:

- LX Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.042, représentée par M. Alexander Koch, précité, déclare par les présentes souscrire à deux-cents (200) nouvelles Actions de Classe B et libère entièrement ces actions par un apport en numéraire d'un montant total de deux cents euros (EUR 200,-).

L'Assemblée décide d'affecter les deux cents euros (EUR 200,-) au capital social de la Société.

Preuve du paiement intégral des Nouvelles Actions de Classe B pour un montant total de deux cents euros (EUR 200,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 11 mai 2012.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille cinq euros (EUR 152,005,-), représenté par une (1) action de commandité (l' Action de Commandité) et cent cinquante et un mille huit cent quatre (151.804,-) actions de classe A (les Actions de Classe A) et deux cents (200) actions de classe B (les Actions de Classe B ensemble avec l'Action de Commandité et les Actions de Classe A étant définies comme les Actions), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 5.4 à l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.4.** Lors de l'augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions d'une classe uniquement, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'actions des autres classes ne pourra être exercé qu'après que ce droit a été exercé par les détenteurs d'actions de la classe dans laquelle les nouvelles actions sont émises."

Septième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 5.5 à l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.5.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **6.3.** Avant le cinquième anniversaire du 15 mai 2012, les actionnaires ne pourront valablement Transférer les Actions émises par la Société sans le consentement préalable de l'Associé Commandité sauf autorisation contraire en vertu du présent article 6 ou conformément à un accord qui peut être conclu de temps à autre entre les actionnaires. Un transfert d'Action est réalisé par l'inscription dans le registre d'Actionnaires, une déclaration de transfert dûment datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leurs représentants dûment autorisés et suivant une notification à, ou acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'un transfert d'actions tout autre document attestant de l'accord passé entre le cessionnaire et le cédant.

Aux fins de cet Article:

"Transfert" désigne vendre, transférer, céder, nantir, hypothéquer ou autrement aliéner, directement ou indirectement, ou de permettre la création d'une charge sur (avec ou sans contrepartie et volontairement ou involontairement ou par une opération légale) tout intérêt sur les Actions.

"Charge" désigne toute hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de refus à première demande, droit de préemption, revendication, droit, intérêt ou préférence accordée à une tierce partie, ou toute autre charge ou sûreté de toute sorte (ou un contrat ou engagement à en créer une de la même sorte)."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 6.4. à l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante, et de renuméroter les actuels articles 6.4. et 6.5. des Statuts en 6.5. et 6.6. respectivement:

" **6.4.** Tout Transfert ou tentative de Transfert d'Actions en violation des dispositions des présents Statuts sera déclaré nul et sans effet, et la Société ne donnera pas effet à un tel Transfert et ne l'enregistrera pas dans ses livres ni ne traitera le prétendu cessionnaire de ces Actions comme détenteur de ces Actions pour quelque usage que ce soit."

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 6.8. à l'article 6 des Statuts, sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **6.8.** Toutes les Actions porteront droit de vote ensemble et hormis dans les cas tels que prévus par la loi ou exposés dans ces Statuts, les détenteurs de toute classe d'Actions séparée ne sera pas autorisé à voter séparément à tout propos."

Onzième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 13.3. à l'article 13 des Statuts, sorte qu'il aura désormais la teneur suivante et de renuméroter les actuels articles 13.3. et 13.4. des Statuts en 13.4. et 13.5. respectivement:

"Les Actions de Classe B donnent droit à un Dividende Ratchet (tel que défini ci-après) à la réalisation d'un Evénement de Sortie. Le Dividende Ratchet devra être déclaré, le cas échéant, par l'Associé Commandité comme un dividende

intérimaire conformément aux dispositions de l'article 13.4 ci-dessous, sans préjudice des pouvoirs généraux de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée au paragraphe précédent. Les détenteurs d'Actions de Classe B sont investis des droits économiques liés aux Actions de Classe B conformément aux critères tels que déterminés dans tout contrat qui pourra être conclu de temps à autre entre les actionnaires de la Société.

Le dividende auquel les Actions de Classe B seront attachées (le "Dividende Ratchet") représente, au total, un montant maximum de 10% du Gain en Capital de l'Activité de LX Diagnostyka divisé entre les détenteurs des Actions de Classe B auxquelles sont attachés ces droits au prorata de leur détention d'Actions de Classe B auxquelles sont attachés ces droits parmi toutes les Actions de Classe B."

Aux fins de cet article 13.3:

"Accession Mezzanine" désigne Accession Mezzanine Capital III L.P., un limited partnership organisé sous le droit anglais, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, St Helier, Jersey JE4 8PQ.

"Affilié" désigne, en rapport avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est contrôlée par, ou se trouve sous le contrôle commun avec cette première Personne ou toute Personne qui détient directement ou indirectement plus de cinquante pourcent (50%) d'intérêt économique dans cette première Personne ou dans laquelle cette première Personne détient directement ou indirectement ou a un droit contractuel d'acquérir plus de cinquante pourcent (50%) d'intérêt économique.

"Événement de Sortie" désigne la première fois au cours de laquelle Mid Europa Fund III L.P. et ses Affiliés (hormis, aux fins de cette définition, la Société et ses Filiales) cessent de détenir, directement ou indirectement, toute action dans LX Diagnostyka.

"Gain en Capital de l'Activité de LX Diagnostyka" désigne le montant déterminé à chaque fois par l'Associé Commandité comme la différence entre la valeur totale des investissements réalisés dans LX Diagnostyka par les Investisseurs, incluant mais pas limité au prix d'achat des actions, aux honoraires des conseils légaux, financiers et autres encourus suite aux acquisitions et opérations de LX Diagnostyka, augmentations de capital intermédiaires, paiements additionnels, prêts d'actionnaires etc., d'une part (ensemble les "Coûts d'Acquisition") et la valeur des produits nets résultant de la vente de LX Diagnostyka lors de l'Événement de Sortie (diminué des coûts, honoraires, frais de conseils et taxes dues en raison d'une telle vente). Si le Gain en Capital de LX Diagnostyka ne peut pas être déterminé à un moment donné il sera déterminé par l'Associé Commandité à sa seule discrétion quant à la Juste Valeur Marchande anticipée de LX Diagnostyka à une date déterminée moins les Coûts d'Acquisition.

"Juste Valeur Marchande" désigne, à l'égard de toute Action ou Actions, le produit net que le détenteur d'une telle Action serait en droit de recevoir suivant une distribution hypothétique d'un boni de liquidation de la Société, où le produit total devant être distribué est égal au produit net relatif à une vente hypothétique des actifs de la Société à leur juste valeur marchande, telle que déterminée par l'Associé Commandité à sa discrétion, considérant que les produits devant être distribués sont alloués conformément aux Statuts et, le cas échéant, à tout contrat pouvant être conclu de temps à autre entre les Actionnaires et la Société.

"LX Diagnostyka" désigne Lux Med Diagnostyka sp. z o.o., une société à responsabilité limitée polonaise, ayant son siège social à Varsovie, enregistrée auprès de la Cour de Varsovie, Division commerciale XIII sous le numéro KRS 363849.

"Investisseurs" désigne les Investisseurs Mid Europa et Accession Mezzanine et "Investisseur" désigne l'un d'entre eux.

"Investisseurs Mid Europa" désigne l'Associé Commandité et Mid Europa Fund III L.P. et "Investisseur Mid Europa" désigne l'un d'entre eux.

"Mid Europa Fund III L.P." désigne un limited partnershdip organisé sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernesey, Ile de Guernesey.

"Personne" désigne une personne physique, partenariat, société, société à responsabilité limitée, association, société anonyme, fiducie, joint-venture, organisation non constituée et entité gouvernementale ou ministère, organisme ou subdivision politique de celui-ci."

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14.2. des Statuts qui devra être lu comme suit:

" **14.2.** L'excédent alloué à chaque classe d'Actions résultant de la réalisation des profits et le paiement des dettes de la Société sera payé à chaque classe d'Actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 13 qui s'appliquera mutatis mutandis afin d'atteindre le même résultat économique total que suivant les règles de distribution de dividendes."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes ci-dessus l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koch, Ventourin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22783. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012069610/535.

(120099623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 3, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.319.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012070502/12.

(120099844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 27.491.250,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 23 avril 2012:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young, RC B 47.771, a été renouvelé. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011;

- Ratification de la cooptation de Monsieur Hugo NOORDHOEK HEGT en tant qu'administrateur avec effet au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012070534/17.

(120100579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.514.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070477/15.

(120100735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.510.

Par résolutions signées en date du 16 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet immédiat.
2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070478/15.

(120100736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.199.

L'an 2012, le douze juin à 18.00 heures s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue. Commerce et des Sociétés sous le numéro B0141199, et ce avec l'ordre du jour suivant:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer 3 nouveaux administrateurs pour terminer les mandats des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Orlando DUARTE DE OLIVEIRA, retraité, né le 24 mai 1956 à Souto de Carpalhosa*Leiria (Portugal), demeurant à L-4833 Rodange, 6 route de Luxembourg
- Madame Anne LEMMER-HANSEN, retraitée, née le 3 juillet 1951 à Ettelbruck, demeurant à L-8445 Steinfort, 11 Cité Mont-Rose
- Monsieur Manuel FONDEUR, salarié, né le 10 juillet 1972 à Luxembourg, demeurant à L-3253 Bettembourg, 21 route de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau Commissaire aux comptes aux fins d'achèvement de mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire la société C.L.I.L., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Immobilier, établie et ayant son siège social à L-8445 Steinfort, 11 Cité Mont Rose, inscrite au R.C.S. sous le numéro B0068891.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée à 18.30 heures.

Référence de publication: 2012071468/24.

(120101235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.988.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.
2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070479/15.

(120100743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070481/9.

(120099984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070482/9.

(120100000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Séisme Emilia-Romagna asbl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 26, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg F 9.190.

STATUTS

Les soussignés:

BARILOZZI Franco, employé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8091 Bertrange, 8, Rue Rilsper, BERARDI Paolo, employé, de nationalité italienne, demeurant à L-1940 Luxembourg, 332, Route de Longwy, TOMMASI Mario, employé de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8022 Strassen, 7, Rue des Lavandes.

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association porte la dénomination "Séisme Emilia Romagna asbl". Le siège de l'association est situé dans les locaux du CLAE services asbl, 26, Rue de Gasperich L-1617 Luxembourg

Art. 2. Buts de l'association. L'association a pour but de recueillir des fonds et du matériel pour venir en aide aux populations victimes du séisme en Emilia Romagna - Italie

Art. 3. Composition de l'association. L'association est composée par les membres fondateurs et par tout autre membre admis suite à une délibération du Conseil d'Administration.

Art. 4. Démissions et Exclusions. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association, après envoi de leur démission écrite au Conseil d'Administration.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont de droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 5. Cotisations des membres. La cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale, ne peut être supérieure à 50 euro

Art. 6. Organes de l'association. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale, le Conseil d'Administration et les réviseurs de caisse.

Art. 7. Assemblées générales. (Ordinaire et Extraordinaire). L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au Conseil d'Administration.

La convocation se fait au moins 8 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par courrier postal ou par courrier électronique comprenant l'ordre du jour proposé.

Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 8. Mode de délibération de l'assemblée. L'assemblée générale peut valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- nomination et révocation Conseil d'Administration et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes
- modification des statuts
- dissolution de l'association.

Pour ce qui concerne les assemblées générales ayant comme objet la modification des statuts ou la dissolution de l'association, les règles prévues par la législation actuellement vigueur s'appliquent.

Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par courrier électronique ou encore par communiqué de presse.

Art. 9. Elections et Composition du Conseil d'Administration. L'association est gérée par un Conseil d'Administration élu pour une durée de 2 années par l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de 4 à 6 autres membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée.

Art. 10. Rôle et Fonctionnement du Conseil d'Administration et des réviseurs de caisse. Le Conseil d'Administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse.

Le mandat des réviseurs de caisse est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président, par courrier simple ou par courrier électronique au moins une semaine avant la date de réunion sauf cas d'urgence motivée.

Pour que les décisions prises par le Conseil d'Administration soient valables il faut que au moins trois membres du Conseil soient présents.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents.

Le Conseil d'Administration représente l'association auprès des tiers. Pour que l'association soit valablement engagée auprès des tiers il faut que chaque acte ou décision du Conseil d'Administration sont signée par deux membres du Conseil en fonction ou par une ou plusieurs personnes mandatées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Financement de l'association. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur. En cas de dissolution de l'association, les avoirs, après apurement du passif, sont dévolus en faveur des sinistrés du tremblement de terre dans la région de l'Emilia Romagna (Italie).

Art. 12. Durée de l'association et Dissolution. L'association a une durée illimitée sauf décision contraire de l'assemblée générale qui devra être prise dans le respect de la législation en vigueur.

Art. 13. Dispositions transitoires et Finales. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Franco BARILOZZI / Paolo BERARDI / Mario TOMMASI

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012070664/75.

(120100811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Wu Lancy et de Messieurs Idriss Djallah et Ahmed Djallah et le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Idriss Djallah jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

ID TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2012070967/19.

(120101262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070483/15.

(120100734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Regus Enterprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.934.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64355 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070487/10.

(120099737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

GHD International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.010.

In the year two thousand twelve, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GHD INTERNATIONAL 2 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on June 18, 2010, inscribed at "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" under the number B 154 010 and which bylaws have been amended for the last time on May 11, 2012.

The meeting is opened at 9 o'clock am, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 1.-EUR (one euro) so as to raise it from its current amount of 17,612,501 (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred one euros) to 17,612,502.- EUR (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred two euros) by the issue of 1 (one) share, having a nominal

value of 1.- EUR (one euro), by contribution in cash with payment of a total share premium of 3,300,524.- EUR (three million three hundred thousand five hundred twenty four euros). Subscription and payment of the new share.

2. Subsequent amendment of article le 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously decide to increase the corporate capital by an amount of 1.-EUR (one euro) so as to raise it from its current amount of 17,612,501 (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred one euros) to 17,612,502.-EUR (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred two euros) by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of 1.-EUR (one euro), by contribution in cash, as follows:

1 (one) share having a nominal value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash and to be issued with a share premium in an aggregate amount of 3,300,524.-EUR (three million three hundred thousand five hundred twenty four euros).

The shareholder, "GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, declares to subscribe to the new share.

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L., here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new share and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Subscriber	Share	Amount of the subscription (EUR)
GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L.	1	1,-

This share has been fully paid up with a share premium in an aggregate amount of 3,300,524.- EUR (three million three hundred thousand five hundred twenty four euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 1.- EUR (one euro) plus a share premium of 3,300,524.- EUR (three million three hundred thousand five hundred twenty four euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to this resolution, the general shareholders' meeting decides to amend article 8.1. of the articles of association in order to give it the following content:

"The Company's capital is set at 17,612,502.-EUR (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred two euros) represented by 17,612,502 (seventeen million six hundred twelve thousand five hundred two) shares of EUR 1,- (one Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 o'clock am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "GHD INTERNATIONAL 2 S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 18 juin 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mai 2012.

La séance est ouverte à 9 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1,-EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel de 17,612,501 (dix sept millions six cent douze mille cinq cents un euros) à 17,612,502 (dix sept millions six cent douze mille cinq cents deux euros) par l'émission de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 3.300.524,- EUR (trois million trois cent mille cinq cent vingt quatre euros).

Souscription et paiement de la nouvelle part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1,- EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel de 17,612,501 (dix sept millions six cent douze mille cinq cents un euros) à 17,612,502 (dix sept millions six cent douze mille cinq cents deux euros) par l'émission de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 3.300.524,- EUR (trois million trois cent mille cinq cent vingt quatre euros) comme suit:

1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) par apport en numéraire;

A émettre avec un prime d'émission d'un montant global de 3.300.524,- EUR (trois million trois cent mille cinq cent vingt quatre euros);

L'associé existant, GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, déclare souscrire la nouvelle part sociale.

Intervention - Souscription - Paiement

GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L, ici représentée ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire la nouvelle part sociale, libérée intégralement en numéraire et payée comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L	1	1,-

Cette part sociale a été intégralement libérée avec une prime d'émission d'un montant global de 3.300.524,- EUR (trois million trois cent mille cinq cent vingt quatre euros) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1,- EUR (un euros) plus 3.300.524,- EUR (trois million trois cent mille cinq cent vingt quatre euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 8.1 des statuts.

« **8.1.** Le capital social de la Société est fixé à 17.612.502,-EUR (dix sept million six cent douze mille cinq cent deux euros) représenté par 17.612.502 (dix sept million six cent douze mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27235. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070900/137.

(120101700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Regus International Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64356 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070488/10.

(120099764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Roadmap Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.407.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2012 que:

- Le mandat de KPMG en tant que commissaire aux comptes a pris fin.

- Aba Cab Sàrl, société à responsabilité limitée, au capital social de EUR 12,394.68, ayant son siège social au L-2121 Luxembourg, 231, val des Bons-Malades, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B50797, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet au 13 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2012070491/18.

(120100074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Rail Route Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070492/10.

(120100943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Rail Route Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070493/10.

(120100944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 163.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012070495/14.

(120099879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jacques Berghmans, Hubert d'Ansembourg, André Birget, Olivier De Vinck, Vincent Planche et Marc-André Béchet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour TreeTop Scolea SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012070577/20.

(120100285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

RE Barrier Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.893.075,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.557.

En vertu d'un contrat de cession daté du 15 juin 2012, Riverside Europe Barrier Solutions, LLC et Newsight SGPS S.A., associés de la Société, ont cédé l'intégralité de leur participation dans la Société à RE Tensator Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, dont le siège social est situé à Danbury Court, Linford Wood, Milton Keynes MK14 6TS et inscrite sous le numéro 06646591.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Barrier Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070496/15.

(120100724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.640.622,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.246.

—
Résolutions du conseil de gérance approuvées le 18 mai 2012 et confirmées par l'associée unique de Sapient Holdings Luxembourg S.à.r.l. (la "société") le 11 juin 2012

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. Christian OVERSOHL, comme gérant, Président du Conseil de Gérance et Délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 18 mai 2012

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de confirmer la nomination, à durée indéterminée, de M. Markus RUHL, né le 17 avril 1967 à Steingaden, Allemagne et demeurant à Wessobrunner Str. 28, 82131 Gauting, Allemagne, comme nouveau Président du Conseil de Gérance et Délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 18 mai 2012.

M. RUHL pourra engager la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour & au nom de SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Sabine PERRIER - LG@VOCATS

Mandataire

Référence de publication: 2012071280/22.

(120101422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Imesart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 130, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.445.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur David Henri Léon Bernard DETRY, ingénieur informaticien, né le 28 novembre 1978 à Liège, demeurant au 3, Rue de Waha, B-4130 Tilff.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, le développement, la vente, la mise en place, la maintenance de logiciels informatiques, ainsi que la consultance, la formation des utilisateurs et la prestation de services dans ce domaine.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la location, l'installation et la gestion de matériel informatique ainsi que toute activité de conseil et de service informatique liés à l'utilisation et à la maintenance de ce matériel.

Pour réaliser cet objet, la société pourra obtenir ou acquérir, vendre, mettre en valeur tous brevets, licences, procédés, marques, dessins, modèles, ou tout autre droit de propriété intellectuelle, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences en tous pays.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Imesart S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du gérant sur lequel repose l'autorisation d'établissement ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et

sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le troisième lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, Monsieur David Henri Léon Bernard DETRY, déclare souscrire à la totalité des cent (100) parts sociales.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais:

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire:

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur David Henri Léon Bernard DETRY, ingénieur informaticien, né le 28 novembre 1978 à Liège, demeurant au 3, Rue de Waha, B-4130 Tilff, en tant que gérant technique;
 - Monsieur Bernard DETRY, employé, né le 24 mai 1953 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 130, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que gérant administratif.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature unique du gérant technique.
- 5.- Monsieur Bernard DETRY, pré-qualifié, exercera son mandat de gérant administratif à titre gratuit.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8030 Strassen, 130 Rue du Kiem.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Detry, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2012. Relation: DIE/2012/6292. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012070960/158.

(120101248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070497/10.

(120099778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Participh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.459.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le onze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164).

ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 04 juin 2012.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «PARTICIPH SARL», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par part sociale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ont été souscrites par la société «PROCEDIA S.à r.l.», prénommé, en sa qualité d'associé unique et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

2.- Le siège social de la société est établi au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange. Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7561. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012071199/139.

(120101505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 février 2012

- La Société a transféré son siège Social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12 Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2012070499/13.

(120100468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Riolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070503/9.

(120099952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Robertson Finance & Co SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070504/9.

(120099951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

RREP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.029.

—
Les comptes annuels statutaires au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012070505/12.

(120100413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

RREP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.029.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012070506/13.

(120100414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Immo-Visions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6718 Grevenmacher, 13, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 162.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012070652/11.

(120099994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

S.A. European Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070508/9.

(120100574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lamda Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.164.

Extrait des résolutions des associés du 19 juin 2012

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

L'adresse des Administrateur suivants a été modifiée:

Monsieur Russell Perchard, administrateur, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012071047/19.

(120101163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Socotra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.166.

—
Extrait rectificatif du dépôt du 04 mai 2012, référence L120093320, enregistré et déposé auprès du RCS le 07/06/2012:

- Le prénom de Madame Hatzkevich doit être orthographié de la manière suivante: Lubov (et non Loubov).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070513/10.

(120099991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Swire Properties Capital Finance Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.936.

—
Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 de notre société mère Swire Properties Capital Finance Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012070515/13.

(120099755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 130.745.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 14 juin 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Romain Thülens comme administrateur A de la Société avec effet au 06 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012070517/12.

(120100435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 99.900,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date 18 juin 2012

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, les associés décident de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

Réviseur d'entreprises:

PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch L-1471, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pegaso Transport S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012071175/19.

(120101864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SALON Jean et Jeanne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 8, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 40.285.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012070518/13.

(120100674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Sayuri Okasan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2148 Luxembourg, 6, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 160.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070519/9.

(120100575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070520/10.

(120099876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Signature.

Sapient Operations Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.139.

Résolutions approuvées par l'associée unique de Sapient Opérations Luxembourg S.à.r.l. (la "société") le 11 juin 2012

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. Christian OVERSOHL, comme gérant au sein du Conseil de Gérance de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2012.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de confirmer la nomination, à durée indéterminée, de M. Markus RUHL, né le 17 avril 1967 à Steingaden, Allemagne et demeurant à Wessobrunner Str. 28, 82131 Gauting, Allemagne, comme nouveau Président du Conseil de Gérance et Délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2012. M. RUHL pourra engager la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour & au nom de SAPIENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.R.L.
LG@VOCATS
Sabine PERRIER
Mandataire

Référence de publication: 2012071281/22.

(120101434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SBR Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070521/10.

(120099877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070522/10.

(120099875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070523/10.

(120100012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Self-Service Supermarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 36.265.

Suite à une cession de parts sociales effectuée sous forme d'acte sous seing privé du 31/05/2012, l'actionnariat de la société se compose comme suit:

Monsieur PEREIRA MANUEL, né le 04/01/1952 à TERRA DE BOURRO, demeurant à L-3617 KAYL, 46, rue de la Chapelle détient la totalité des parts sociales de la société

soit: 100 parts sociales

Kayl, le 31/05/2012.

Certifié sincère et exact

PEREIRA Manuel

Gérant

Référence de publication: 2012070527/16.

(120099810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tarus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 39.413.

La convention de domiciliation avec Jean-Paul Elvinger à l'adresse du 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec la société TARUS HOLDING SA, inscrite au RCSL sous le numéro B.39.413, n'a pas été renouvelée pour l'année 1997.

Référence de publication: 2012071342/8.

(120101011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

SGBT Financial Markets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.955.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société du 7 mai 2012

Seconde résolution

Monsieur Alexandre Galliché, né le 2 avril 1975 à Paris (France), demeurant professionnellement au 11-15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, est nommé gérant de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Yves Cacclin, gérant démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

SGBT Financial Markets S.à r.l.

Référence de publication: 2012070530/16.

(120099809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SGBT Financial Markets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.955.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 14 mai 2012

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Alexandre Galliché en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Yves Cacclin, Administrateur démissionnaire, en date du 7 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

SGBT Financial Markets S.à r.l.

Référence de publication: 2012070531/15.

(120099809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SO-IN-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 148.947.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070535/9.

(120100628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.693.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2012.

En date du 29 mai 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 29 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012070537/14.

(120099749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SO-IN-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.947.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070536/9.

(120100635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Société Financière d'Octobre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070538/10.

(120100244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 49.900,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

Cession de parts

Un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., détenant 49.900 parts sociales de la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 49.900 parts sociales représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167151, avec adresse au 2B, Ennert dem Bierg, L- 5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012073033/20.

(120102657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Hunza Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012073040/13.

(120103213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

HSBC Amanah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avanches.

R.C.S. Luxembourg B 74.964.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 18 mai 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateur jusqu'à la prochaine élection générale ordinaire qui se tiendra en 2013.
 - Monsieur Edgar Ng, Administrateur, demeurant à Hong-Kong - 1 Queen's Road Central, Chine.
2. L'Assemblée a élu les Administrateurs suivants en remplacement de Messieurs Irshad Akhtar, Richard Long et Saqib Masood, et ce jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2013:
 - Monsieur Didier Deleage, Administrateur, demeurant en France, 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux;
 - Monsieur Thies Clemenz, Administrateur, demeurant à Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer L-1748 Findel;
 - Monsieur David Silvester, Administrateur, demeurant au Royaume-Uni, 8 Canada Square, Canary Wharf, London, E14 5HQ;
 - Monsieur James Boucher, Administrateur, demeurant à l'Île Maurice, 18, CyberCity, Ebene;
 - Monsieur George Efthimiou, Administrateur, demeurant au Royaume-Uni, 8 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5HQ;
 - Monsieur Michael Boehm, Administrateur, demeurant en Allemagne, Konigsallee 21/23, Dusseldorf, D-40212; et
 - Madame Sylvie Vigneaux, Administrateur, demeurant en France, 4, Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux.
3. L'Assemblée a ré-élu KPMG Luxembourg S.à r.l. dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour HSBC Amanah Funds
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012073051/28.

(120102669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.159.

Cession de parts

Un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., détenant 20.000 parts sociales de la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 20.000 parts sociales représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167154, avec adresse au 2B, Ennert dem Bierg, L- 5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012073034/20.

(120102663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.
